AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation4 p. (242r, 243r, 244v, 245r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48473

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>15 juin 1875</u>

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

DestinataireChamolle

Lieu de destinationSardy-lès-Épiry (Nièvre)

## **Description**

RésuméSur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur la levée de l'hypothèque dont est grevée la propriété de madame veuve Pierre. Godin autorise Chamolle à utiliser la somme de 1 500 F si la vente n'est pas conclue. Il lui demande de bien vérifier le matériel de sondage à sa réception pour lui indiquer les pièces qui lui feraient défaut et qu'il faudrait fabriquer à Guise. Godin fait des observations sur les opérations de sondage. Sur l'usage de la pompe expédiée. Godin sollicite la copie des écritures comptables. Il veut savoir ce qui a été fait à propos des terrains de l'État situé à la Vigne André et sur la régularisation de l'acte de vente par le receveur d'enregistrement de Corbigny; Godin suggère d'aller faire directement signer aux propriétaires riverains une déclaration de renonciation à l'acquisition. Le post-scriptum concerne la levée de l'hypothèque du terrain de la veuve Pierre par Regnault, notaire à Corbigny.

#### Mots-clés

Appareils et matériels, Finances d'entreprise

Personnes citées

- Hérisson [monsieur]
- Pierre [madame]
- Regnault [monsieur]

#### Lieux cités

- Clamecy (Nièvre)
- Corbigny (Nièvre)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Vernitta 1 10 4 the your faut derne der a though the liera si alle est en meser de moner thent son in properied feed on me fores immédiaterrant part de ma reconse Et in elle me pout le faire , je terrent trai messite la promeser de mente que elle a souscrite entre la main De M. Prinistan avance a Columnecy que je chargerai de requelariser cette affairs. Their pouver disposer de la vous de quinze ent france que je rous as envoyée, si la mo 11 liève n'est par en mesere de terminar ever Mores aurez recu l'appareil de son dage an manient or rette lette vous arrivera - Merifier - le sien en détail afin de me signalir ce qui paut vous mangever

Donner mai les dimensions exactés qui vous sout mich saires pioner ces objet : je les ferai faire auxunt o Cares agen d'alier plus vite. Hour me dite que rous alles faire etablis la charpente de queits, comme à vous l'ai indique, c'est a du grei le plancher serait à environ 4 " de projonder. Ne perilet pas de vue que. les vidications que je vous donne me dent par absoluce, et qu'il rous rest à pressi les inconsenient qui pourant de présenter hour l'avenir. ainsi sur ce point, je formax que to nothe dondage n'est per fin pour l'hiver prochain, le plancher à de m'de profondeur sera submergé ; it faut done que votre chame soit conques do fagor à pouvoir élever votre plancher De sondage. (Vous dever avoir recu la possible qui vous est empyée elle dais vous service pour abrenves les chevaux prises il ne faut par la considérer comme ena pompe d'épuissement. La qu'il y

a de mueren à faire de sujet de l'erre, c'ass D'éviller d'avair à 1'en occuper, it de le wrethe par consoquent argain have pour wien the par gines. J'espès que votre prochains Ettre me donnera la capie de vor écritures. & commonce à trouver 16. housier un peu en setard à co sujet à man a racionais bein savair acessi ce qui a eté fail au sujet des terrains des envisers In la Migne Carant 1 & crains bein que le receveur d'enregistre ment de Contienes no se soit trompé en un desant qu'il ne fallact plus que & jours par realiser lacto de vente. Pour qu'il en fret a il facionait que les praprietaires reverains sins Victorio har sorit qu'ils se refusant à acqueire a proprietà à m'ai has commaissance que cola ait ité feit jusqu'à ce jour lour pourries Your en informer at ti cala n'est par frem to moter daller vita servet d'aller ches chaque proprietaire severair avec una partit fruille De papie. Simble, demander à chacen

d'eux qu'il déclarent que pas vaulair acquerir le serrain en questien appear lenant à l'était au prin de 30 france l'are. Le societ donc, si à me rappelle bien, trois déclarations separes qu'il faidrait obtenir. Et si cela était relucible plus simple serait à acheter un terrain aitenre. Car, si les proprietaires fai saient aphosition commis els out le droit de présentaires se saient aphosition, cela pourrait encore trainer sou n'ella pourrait encore trainer sou n'ella pourrait encore trainer sou n'ella pourrait encore trainer d'aboutir.

Je reçois la rôte et le certificat d'hispothème qui elle remperme. Peut être que la mozen d'en finir le plus promptement avec la verpierra terais de dénour la promesse de vente qu'elle m'à faite ches u l'enquelt notaire à l'orbigne, de maniere à coqui il en fasse un acte définitif et qu'il fasse concernant la main-levée acen hypothèques concernant la parcelle que m'est vendre. No jes avec la virgière ce qu'elle en pense et agistes en concernant le me lenant au courant